

**Ville de Bagnols-sur-Cèze
Département du Gard - Arrondissement de Nîmes**

**Délibération n° 2022-09-126
du Conseil municipal
Séance du 14 septembre 2022**

**Date d'envoi des convocations
et de l'Ordre du jour du Conseil municipal : 08 septembre 2022
Nombre de Conseillers municipaux : 33
Nombre de Conseillers municipaux présents : 27
Nombre de Conseillers municipaux absents ayant donné procuration : 5
Nombre de Conseillers municipaux absents : 1**

L'an deux mille vingt-deux, le 14 septembre à 18 heures, le Conseil municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle multiculturelle – rue Racine sous la Présidence de Monsieur Jean-Yves **CHAPELET**, Maire.

Conseillers municipaux présents : Jean-Yves **CHAPELET**, Maxime **COUSTON**, Michèle **FOND-THURIAL**, Michel **CEGIELSKI**, Christine **MUCCIO**, Christian **BAUME**, Jennifer **OBID**, Jean Christian **REY**, Monique **GRAZIANO-BAYLE**, Philippe **BERTHOMIEU**, Justine **ROUQUAIROL**, Anthony **CELLIER**, Laurence **SALINAS-MARTINEZ**, Christian **SUAU**, Carine **BOISSEL**, Raymond **MASSE**, Mourad **ABADLI**, Nicole **SAGE**, Sylvain **HILLE**, Fatiha **EL KHOTRI**, Ali **Ouatizerga**, Michel **SELLENS**, Bernard **NASS**, Alain **POMMIER**, Olivier **WIRY**, Jean-Louis **MORELLI**, Thierry **VINCENT**

Conseillers municipaux absents ayant donné procuration : Sandrine **ANGLEZAN** procuration à J C. REY, Catherine **HERBET** procuration à C. MUCCIO, Marilyne **FOURNIER** procuration à M. COUSTON, Pascal **BORDES** procuration à A. POMMIER, Léopoldina **MARQUES-ROUX** procuration à J-L. MORELLI

Conseillers municipaux absents : Audrey **BLANCHER**

Secrétaire de séance : Raymond **MASSE**

Objet : Attribution d'une subvention à l'association « Collectif Boulega »

Vu la demande de L'association « Collectif Boulega » qui souhaite obtenir une subvention pour participer à la réalisation de la 10^{ème} édition du festival, et compenser une partie des dépenses engagées,

Considérant que L'association Collectif Boulega a organisé une manifestation participant à la mise en valeur et à l'attractivité culturelle de la ville de Bagnols-sur-Cèze et du territoire,

Considérant que l'association « Collectif Boulega » participe à la dynamisation culturelle de la ville de Bagnols-sur-Cèze,

Considérant que l'association Collectif Boulega participe à la promotion des artistes locaux et régionaux,

Considérant que l'association Collectif Boulega pratique des tarifs les plus attractifs possible afin de permettre l'accès aux concerts et évènements à tous les publics,

Considérant que l'association s'insère dans une dynamique d'animation du centre-ville, favorisant les rencontres et la convivialité entre générations,

Considérant que cette question a été présentée à la Commission des Moyens généraux du 7 septembre 2022.

Le Conseil municipal décide à l'unanimité :

- d'attribuer à l'association « Collectif Boulega » une subvention de 1200€.

Cette dépense sera imputée sur le compte « subventions aux associations 0404 – 331-6574 ».

Fait et délibéré à Bagnols-sur-Cèze, le 14 septembre 2022.

Acte rendu exécutoire
Après dépôt électronique en Préfecture

Le Maire
Jean-Yves CHAPELET

Le 15 septembre 2022
et publié le 15 septembre 2022

